

# LA RÉFORME DU COLLÈGE

---

Quels seront les changements pour mon enfant  
au collège à partir de la rentrée 2016 ?



# Pourquoi réformer le collège ?



La réforme répond à un constat : le collège accueille tous les élèves mais a du mal à assurer la réussite de tous.

La réforme du collège a pour objectif essentiel d'enrichir la **qualité pédagogique** de l'enseignement qui y est dispensé.

# Ce qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016

- Des **programmes écrits** par cycles à partir d'un **nouveau socle commun**

## Cycle 3 - Consolidation

CM1 - CM2 - 6<sup>e</sup>

## Cycle 4 - Approfondissements

5<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> - 3<sup>e</sup>

- Une **évaluation** avec des objectifs plus explicites, pour aider les élèves à progresser en précisant leurs acquis et ce qu'ils doivent approfondir.
- Des **modalités d'apprentissage** différentes pour aborder les connaissances des programmes :
  - sous la forme d'un **accompagnement personnalisé** (AP) pour tous les élèves;
  - sous la forme de projets conduisant à une réalisation concrète dans les **enseignements pratiques interdisciplinaires** (EPI) au cycle 4.

# Ce qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016



- Des **enseignements de complément** se substituent à certaines options.



- Un enseignement accordant plus d'importance au **travail en équipe** et à la maîtrise de l'**expression orale**.



- Un développement des **compétences numériques** pour acquérir des **repères** dans un monde de plus en plus informatisé, et travailler son **esprit critique**.



- Un apprentissage renforcé des **langues vivantes** étrangères ou régionales : la première dès le CP, la deuxième à partir de la 5<sup>e</sup> pour tous les élèves.

# Le nouveau socle commun

➤ 5 domaines de formation

➤ Des objectifs dans chacun d'eux

1. Les langages pour penser et communiquer

2. Les méthodes et outils pour apprendre

3. La formation de la personne et du citoyen

5. Les représentations du monde et l'activité humaine

4. Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit

Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques

Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

# L'évaluation des acquis des élèves

L'objectif principal de l'évaluation est de montrer aux élèves **ce qu'ils maîtrisent déjà**, et dans quelle mesure, et **ce qu'ils doivent encore travailler** pour parvenir à une maîtrise suffisante des objectifs fixés.

Le **livret scolaire** de chaque élève l'accompagnera du CP à la 3<sup>e</sup>, permettant ainsi un **suivi des acquis** sur toute la scolarité obligatoire. Il comportera des informations sur les résultats et les progrès de l'élève, les modalités spécifiques d'accompagnement et les projets mis en œuvre dans le cadre des EPI ou des parcours.

À la fin du collège, le **diplôme national du brevet** (DNB) est décerné aux élèves en fonction de leur niveau de maîtrise du socle commun et des résultats à un examen en fin d'année de 3<sup>e</sup>.

# L'organisation des enseignements

**Enseignements obligatoires : 26 h  
pour tous les niveaux du collège**

dont :

**Accompagnement  
personnalisé  
3h en 6<sup>e</sup>  
1h à 2h au cycle 4**

**Enseignements Pratiques  
Interdisciplinaires  
2h à 3h au cycle 4**

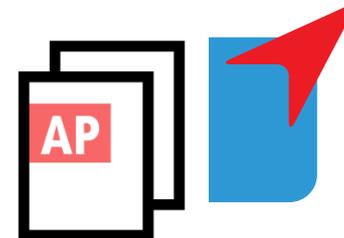


**Enseignement  
de  
Complément\***

\* Enseignement pour les élèves volontaires (latin, grec, langues régionales, découverte professionnelle pour les élèves de 3<sup>e</sup> Prépa-Pro et de SEGPA)

# Les enseignements complémentaires

## L'accompagnement personnalisé (AP)



Accompagner un élève dans ses apprentissages consiste à lui permettre de progresser de façon autonome.

**Tous les élèves sont concernés.**

Les temps d'AP sont une occasion privilégiée d'utiliser **différentes modalités pédagogiques** : médiation entre élèves, tutorat, séances d'entraînement...

Ils permettent de **diversifier les types de regroupements d'élèves** .

**Les heures d'AP restent avant tout des heures de cours.**

L'accompagnement personnalisé s'inscrit dans le cadre général de l'accompagnement pédagogique, qui vise **l'inclusion scolaire de tous les enfants** et cherche à **soutenir leur capacité à apprendre et à progresser.**

# Les enseignements complémentaires

## Enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI)



Les EPI se fondent sur des **démarches de projet interdisciplinaires** conduisant à des **réalisations concrètes** individuelles ou collectives.

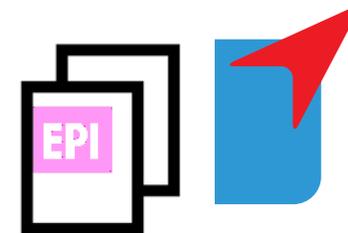
Ils permettent aux élèves de **mieux comprendre** ce qu'ils apprennent en le mettant en **pratique**, et de mieux maîtriser les **rapports entre les différents savoirs** en s'appuyant sur **plusieurs disciplines**, comme le font les situations de la vie quotidienne.

En EPI, les élèves vont préparer et mener des **projets** aboutissant à des **productions**, seuls ou en groupes.

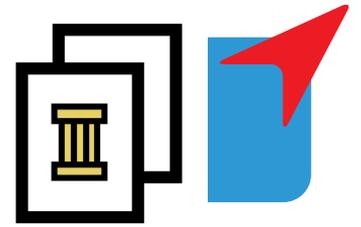
Les heures d'EPI restent avant tout des **heures de cours**.

# Les enseignements complémentaires

## Les thématiques d'EPI



# Les enseignements de complément

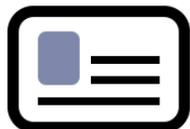


Les enseignements de complément viennent s'ajouter aux 26 h des enseignements obligatoires pour les élèves volontaires en cycle 4.

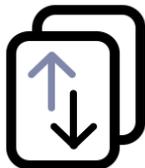


Les élèves de 3<sup>e</sup> Prépa-pro et de SEGPA bénéficient d'un enseignement de complément de découverte du monde économique et professionnel.

## 4 parcours éducatifs tout au long de la scolarité



Le **parcours citoyen** se construit autour du nouvel enseignement moral et civique, d'une éducation aux médias et à l'information.



Le **parcours Avenir** permet de la 6<sup>e</sup> à la terminale de construire son parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel.



Le **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC) permet d'acquérir une culture artistique personnelle tout en diversifiant ses moyens d'expression.



Le **parcours éducatif de santé** permet d'explicitier ce qui est offert aux élèves en matière de santé, dans les domaines de l'éducation, la prévention et la protection.